

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion Du lundi 3 août 2020 à 18h30 heures. Salle de la mairie

Conseillers en exercice :	15
Présents :	13
Absents excusés	2
Votants :	13

#### Convocation du lundi 27 juillet 2020

Étaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, M. Philippe POUVREAU, M. Michel GACHIGNARD, Mme Nathalie BROCHARD, M. Jacky MÉTEAU, M. Josselin BAUDOIN, , Mme Illana BOCCARA, Mme Martine MORIN, Mme Sylvie LAURENT, M. Yannick MOREAU, M. Olivier BOUCHAND, M. Philippe PAULIEN, Mme Albertine THIBAUT

Excusés : M. Ignace FLEURET, M. Claude GARNIER

#### Ordre du jour :

- 1- Vote des subventions aux associations et autres organismes
- 2- SDIS : convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompier volontaires
- 3- Convention entre la région Pays-de-la-Loire, la commune de Damvix et l'entreprise le P'tit marché dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire artisanat commerce »
- 4- Délibérations et questions diverses

#### 1- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2020 aux associations damvitaïses et aux organismes présentant un intérêt pour la commune ou reconnues d'utilité publique : montant total 5 600,00 euros

- Jeunes sapeurs-pompiers	150,00
- Amicale des pompiers	400,00
- Anciens combattants (ACPG-CATM)	50,00
- Association Parents Elèves (APE)	750,00
- Association l' Artmada	200,00
- Association "AVEC"	100,00
- Association la chasse "St Hubert"	150,00
- Comité d'animation	700,00
- Associations "les Avant-Deux"	150,00
- Association Sud Vendée Football	500,00
- Association Sportive Damvitaise	450,00
- Association "TEAM LCD"	50,00
- Association "Twirling club"	900,00
- Chambre des métiers (79)	150,00
- MFR la Ferrière	50,00
- MFR St Martin de FRAIGNEAU	50,00
- Banque alimentaire	200,00
- Resto du cœur	200,00
- Secours catholique	200,00
- Croix rouge	100,00
- Fonds Solidarité Logement	100,00

Monsieur Philippe POUVREAU précise que dans le cadre de demandes spécifiques de la part des associations, une subvention exceptionnelle pourrait être versée pour des projets bien identifiés et argumentés.

## **2- SDIS : CONVENTION DE PARTENARIAT FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Monsieur le Maire soumet aux élus la convention de partenariat présentée par le chef de centre du SDIS de Damvix.

Cette convention a pour but d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires. Elle fixe les conditions dans lesquelles le sapeur-pompier volontaire est susceptible de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour la prise en charge de son/ses enfant(s) à la garderie et au restaurant scolaire de l'école publique « les tilleuls »

La commune de Damvix participe au dispositif pour faciliter la disponibilité des

sapeurs-pompiers volontaires en apportant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

L'équipe d'animation de la garderie prend en charge le/les enfant(s) à la fin de l'école, l'/les enfant(s) est/sont sous la responsabilité de la commune jusqu'à ce que les parents viennent le/les récupérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

### **3- CONVENTION ENTRE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, LA COMMUNE DE DAMVIX ET L'ENTREPRISE LE P'TIT MARCHÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PAYS DE LA LOIRE ARTISANAT COMMERCE.**

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Agnès Martin, gérant de l'entreprise le P'tit marché a sollicité la Région Pays de la Loire au titre de la subvention PLCA (Pays de la Loire Artisanat Commerce) pour les travaux d'aménagement de son magasin sur la commune de Damvix.

L'aide régionale à la réalisation de travaux d'aménagement est conditionnée par le versement d'une participation communale.

Dans la mesure, où la commune compte moins de 2000 habitants, le montant de la subvention communale pourrait être une participation forfaitaire d'environ 90 euros.

Il précise, également, que la reprise de ce commerce joue un rôle économique essentiel pour la commune, lieu de rencontres et d'échanges.

Aussi, Monsieur le maire soumet la convention tripartite entre la Région Pays de la Loire, la commune et l'entreprise le P'tit marché dont l'objet est le suivant :

- La commune a décidé de subventionner, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes, les travaux d'aménagement réalisés par le bénéficiaire.
- La région participe au financement par l'attribution d'une subvention complémentaire.
- Le bénéficiaire s'engage à réaliser les travaux d'aménagement.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise sa signature.

### **4- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **► Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

- Jean-Jacques GARNIER 28 la Barbée
- Alain MUREAU 1 rue de la Poste
- Christine MARTINEAU 9 impasse des Roses
- Olivier BOISSINOT 13 rue du Paradis
- Hervé DENIS la Devise
- Jean Yves LUCAS la Longée
- Joël BOUTEILLER 20 la Barbée
- Frédéric MORIN 5 les Vergnaies
- Thierry LAURENT 120 chemin du Halage
- Charles ETIENNE 82 chemin du Halage
- Claude GARNIER 28 bois Charrie
- Bernard BROCHARD 4 rue de l'Angélique
- Katia DURANCEAU 36 le bois de la Rochelle
- Jean-Jacques LAMBERTON 32 le bois de la Rochelle
- Josselin BAUDOUIN 45 la Barbée
- Olivier BOUCHAND 5 chemin de Courpantay
- Ignace FLEURET 32 rue de l'Ilot
- Michel GACHIGNARD 14 route de Maillé
- Jacky MÉTEAU 20 route du Mazeau
- Yannick MOREAU 110 chemin du Halage
- Martine MORIN 1 la petite Bernegoue
- Philippe PAULIEN 13 route du Mazeau
- Philippe POUVREAU 16 impasse des Mésanges
- Albertine THIBAUT 35 rue de la Garnauderie

► Arrêté municipal réglementant le stationnement des camping-cars

Monsieur le maire informe les élus, qu'un nouvel arrêté municipal doit être pris, abrogeant celui du 22 mai 2017.

Il présente aux élus le nouvel arrêté rédigé par le policier intercommunal, selon la réglementation du stationnement en vigueur.

Après débat, certains articles sont à revoir.  
Dès qu'il sera validé, la signalisation devra être mise en place.

► Règlement cimetière

Monsieur le maire informe les élus que le règlement initial du cimetière a été revu, en y apportant quelques modifications.

Il reste à fixer les horaires d'ouverture et de fermeture ;

Il propose selon les périodes, les horaires suivants :

- Horaires hiver (du 02/11 au 31/03) 9h-18h
- Horaires été (du 1/04 au 31/10) 9h-19h

Le conseil municipal valide ces horaires

► Courrier

Monsieur le maire fait part aux élus de la demande de M. et Mme Christian NEHOU : organiser un diner musical, le samedi 15 août de 17h00 à 23h00.

→ Avis favorable, en respectant le protocole sanitaire

► Conseil départemental

Mise en place d'un dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire permettant de présenter et déposer des projets de travaux entre septembre 2020 et mars 2021.

Envoi à chaque élu du dossier afin de prendre connaissance des travaux entrant dans le cadre de ce dispositif.

► Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à des mouvements de terrain au titre de l'année 2019

→ L'arrêté ministériel n° NOR INTE2016905A du 7 juillet 2020 et publié au journal officiel le 29 juillet 2020 n'a pas reconnu la commune en état de catastrophe naturelle pour l'année 2019.

► Marché nature du dimanche 20 septembre

Monsieur Gâtineau, qui a reporté son marché nature au dimanche 20 septembre, a décidé de l'annuler.

► Rencontre avec l'équipe du secours catholique

La commission sociale a rencontré quelques membres du secours catholique pour :

- Présentation des actions menées par la structure
- Echanger des informations
- Uniformiser les procédures sur le territoire

Epicerie solidaire :

Une procédure est mise en place pour l'attribution ou le renouvellement de l'aide

alimentaire.

Les documents seront remis au bénéficiaire. À leur retour les dossiers seront étudiés par la commission, pour attribution ou non.

Le budget CCAS ayant été clôturé, les dépenses effectuées dans le cadre d'actions sociales seront comptabilisées sur le budget principal sur des comptes spécifiques.

► Tables de pique-nique

Livraison et installation le vendredi 31 juillet.

► Exposition des peintres locaux

Mme Nathalie Brochard informe de l'ouverture de l'exposition des peintres locaux et invite les élus à s'y rendre.

Ouverture au public du vendredi 31 au dimanche 9 août inclus.

Suivra l'exposition de la CCVSA

► Rencontre avec les sénateurs le mercredi 19 août de 16h30 à 17h30

Fin de séance 20heures